

constituer une demande de papier recyclé et les usines de pâte à papier n'acceptent pas de traiter tous les papiers de rebut pour diverses raisons techniques et économiques. Le gouvernement a donc un rôle à jouer dans la création de cette demande, dans la suppression des obstacles inhérents au système et dans l'encouragement et l'aide à apporter aux producteurs de papier pour qu'ils installent l'équipement nécessaire à l'élimination de l'encre (au besoin) et au recyclage du papier.

A l'heure actuelle, la demande de papier fin recyclé produit au Canada est très restreinte, ce qui rend impossible la conversion massive au papier recyclé et nécessite plutôt un programme par étapes qui s'étendra sur plusieurs années. Dans la mesure du possible, cependant, le gouvernement utilisera du papier recyclé. Les autres organismes publics et privés sont invités à entreprendre un programme progressif d'achat de papier recyclé qui contribuera à conserver nos ressources énergétiques et forestières.

3. RECYCLAGE DU PAPIER DE REBUT DU GOUVERNEMENT

A l'heure actuelle, le marché des papiers de rebut est surchargé dans certains secteurs et est incapable d'en absorber davantage. C'est pourquoi le gouvernement accordera la priorité à l'accroissement de la demande de papiers de rebut par une série de programmes intégrés. Toutefois, on poursuit actuellement la mise en œuvre de plans de recyclage des papiers de rebut de l'administration fédérale. A la suite d'une étude du Comité conjoint de la récupération des rebuts, le ministère de l'Environnement a accordé quatre contrats pour déterminer les sources, les marchés, les coûts et les procédés relatifs à la récupération des papiers de rebut provenant des établissements fédéraux de la région de la capitale nationale.

Avec les résultats de ces études en main, le gouvernement a l'intention d'instituer des plans de recyclage du papier partout où un marché existe ou peut être créé pour le recyclage de cette matière. Nous préparons actuellement plusieurs programmes pilotes dans les ministères et l'un d'eux sera mis en œuvre au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

On estime que le recyclage des déchets de papier fin dans les divers établissements fédéraux de la région de la capitale nationale pourrait rapporter environ un million de dollars par année, chiffre qu'il convient de comparer à ce que coûte actuellement au gouvernement l'élimination des papiers de rebut.

V—ACHATS GÉNÉRAUX DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement achète d'énormes quantités d'articles divers chaque année. Dans certains cas, il représente seulement une faible proportion du marché total, dans d'autres une proportion importante. Le programme décrit ci-dessous, dont la mise en œuvre reviendra en grande partie au ministère des Approvisionnements et Services, a pour but d'assurer que la conservation de l'énergie constituera à l'avenir le critère principal pour passer les commandes d'achat du gouvernement. Au besoin, le Conseil du Trésor émettra des directives d'approvisionnement en vertu de son autorité en matière de gestion des domaines et de passation des marchés.

1. Le programme actuel de détermination des prix de revient en fonction de la durée de vie utile (PROC) sera généralisé le plus possible et les agents chargés des achats recevront des instructions précises pour tenir compte de la performance énergétique en tant qu'élément du prix de revient.

2. Le potentiel de conservation de l'énergie sera dès lors considéré comme un élément acceptable (commun à plusieurs programmes) du prix de revient. C'est-à-dire qu'une marge au-delà du prix de revient PROC sera admise, qui tiendra compte des possibilités particulières d'économies sur l'énergie consommée. Les agents chargés des achats recevront des instructions précises leur permettant d'introduire dans leurs calculs les paramètres liés à la conservation de l'énergie.

3. En vertu de la récente décision du Conseil des ministres portant sur les achats du gouvernement et les spécifications standard, le gouvernement fera savoir par la voie ordinaire qu'il est déterminé à se servir de son pouvoir d'achat pour améliorer les spécifications des divers produits de l'industrie en ce qui concerne la conservation de l'énergie.

4. Le ministère des Approvisionnements et Services travaillera, par l'entremise de son organisme, l'Office des normes du gouvernement canadien, à l'établissement de normes relatives aux produits afin d'assurer une utilisation efficace de l'énergie, tant dans la fabrication des produits que dans leur utilisation ultérieure.

VI—SERVICES DESTINÉS AUX FONCTIONNAIRES

Il y a un dernier domaine de consommation de l'énergie au sein de l'administration publique qu'il convient de mentionner ici, à savoir celui des services destinés aux fonctionnaires (les cafétérias, les cantines, les parcs de stationnement, etc.) où sont offertes des possibilités de conservation de l'énergie qui sont assez semblables à celles qu'offrent les maisons d'habitation. Ces secteurs seront étudiés et des mesures correctives seront apportées.

Il est surprenant de noter, par exemple, que dans les immeubles du gouvernement certaines machines distributrices utilisent encore des contenants métalliques non consignés, ce qui représente une perte d'énergie, étant donné la possibilité évidente de distribuer des bouteilles consignées ou des gobelets en papier.

Les cafétérias et les services de cantine des immeubles du gouvernement constituent d'autres points où il est possible d'éliminer des pertes d'énergie. En effet, il est possible d'y installer des mécanismes de récupération des calories de l'eau chaude; il en va de même pour les installations sanitaires.

Comme dernier exemple, mentionnons la question du stationnement gratuit pour les fonctionnaires de l'État. La gratuité même de ce stationnement constitue un encouragement à l'utilisation de l'automobile de préférence aux transports publics. Le Conseil du Trésor a déjà annoncé qu'il n'y aurait plus de stationnement gratuit pour les fonctionnaires dans le centre d'Ottawa. Après cette étape, il semblerait raisonnable d'accorder des places de stationnement en se fondant non pas sur le rang du fonctionnaire, mais bien sur le nombre de personnes qui viennent normalement à leur travail dans sa voiture. De plus, le gouvernement pourrait encourager les groupes d'utilisation de voiture en commun et faciliter leur création.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des possibilités qui s'offrent à nous pour la conservation de l'énergie au sein du gouvernement en proposant de rendre les services offerts aux fonctionnaires plus efficaces du point de vue de l'énergie. Il existe d'autres possibilités qui sont trop nombreuses pour être énumérées dans ce texte. En outre, un comité spécial sera constitué qui comprendra des représentants de plusieurs ministères, y compris le MAS qui passe des marchés pour toutes sortes de services, et des représen-